

2026-2027

Conservatoire des Coëvrons



De 6 mois à 7 ans

Une approche sensorielle de la musique et de la danse pour les enfants.



De 6 mois à 5 ans : 1^{er} pas

On prend le temps de se poser avec son enfant.

Le samedi de 9h30 à 10h15

2 périodes au choix :

Du 26 septembre au 19 décembre 2026 ou du 9 janvier au 3 avril 2027

Tout-petit (6 mois à 3 ans) :

Cours dispensé par une professeure de musique et une professeure de danse avec la participation obligatoire d'un des parents.

Petit (petite et moyenne section de maternelle) :

Cours dispensé par une professeure de musique et une professeure de danse avec la participation obligatoire d'un des parents.

5-6 ans : éveil musique et danse (grande section de maternelle)

Le mercredi de 16h45 à 17h30 ou le samedi de 10h30 à 11h15

45 min par semaine

6 ans - CP : Parcours découverte et/ou initiation

Parcours découverte (6-7 ans) :

Découverte de plusieurs instruments de musique sur l'année, (séance d'une demi-heure par semaine). L'enfant change d'instrument environ toutes les 2 ou 3 semaines.

Le mercredi de 14h30 à 15h

Avant le parcours découverte les enfants peuvent suivre l'un ou l'autre des cours suivants :

Initiation musique (sur 1 an) :

Découverte de la musique et des instruments de façon ludique.

Le mercredi de 13h45 à 14h30

45 minutes par semaine.

Initiation danse (sur 2 ans) :

Découverte de la danse en jouant.

Le mercredi de 13h30 à 14h30

ou le samedi de 11h15 à 12h15

1h par semaine.



Danse



A partir de 8 ans :

Les enfants peuvent choisir entre deux esthétiques : danse classique (2 cours par semaine) avec Florence Hardy, ou/et danse jazz (1 cours par semaine) avec Justin Vrignaud.

Des auditions, concerts et spectacles d'élèves sont programmés régulièrement tout au long de l'année. Ces prestations publiques font partie de la formation des élèves, tous sont invités à y participer. Les auditions sont gratuites et ouvertes à tous.

DANSE CLASSIQUE

Les cours sont organisés en cursus, les élèves ont deux cours par semaine
> *Certificat médical obligatoire - Equipement : chaussons ½ pointes*

DC1-1 & 2 (CE2 / CM1 – à partir de 8 ans)

- Mercredi 9h30 – 10h45
- Samedi 14h - 15h15

DC1-3 (à partir de 12 ans)

- Mercredi 10h45 - 12h
- Samedi 15h30 – 16h45

DC2-Cycle 2

- Mercredi 14h45 – 16h45
- Vendredi 18h – 20h

DANSE MODERNE JAZZ et ATELIERS

Danse Jazz débutants 1 (8 à 10 ans)

- Mardi 17h30 – 18h45

Atelier street danse enfants (10 à 14 ans)

- Mardi 18h45-19h30

Atelier street danse adultes (à partir de 15 ans)

- Mardi 19h30 - 20h30

Danse jazz adultes débutants/intermédiaires

- Mardi 20h30 - 22h

Danse jazz 11 / 13 ans

- Jeudi 18h - 19h15

Atelier barre au sol

- Jeudi 19h15 - 20h

Danse jazz adultes avancés

- Jeudi 20h - 21h30



Pour les tranches d'âge, il faut que l'élève ait l'âge requis au cours de l'année.

Musique

À partir de 7 ans

Commencer à jouer d'un instrument n'est pas réservé aux enfants (même s'ils sont prioritaires). Il n'y a pas d'âge pour débiter. Le conservatoire accueille de nombreux adultes de tous les âges. Les enfants et les adultes se croisent, s'entraident, jouent ensemble... C'est aussi ça la vie au Conservatoire.

À partir de 7 ans : L'élève suit un cursus (divisé en 3 cycles) qui comprend : le cours d'instrument, la formation musicale et une ou plusieurs pratiques collectives.

Le 1^{er} cycle :

Il dure environ quatre à cinq ans et se compose de :

> Un Cours de formation musicale

1h15 hebdomadaire en collectif (dont temps de chant choral les deux premières années)

> Un Cours d'instrument

½ heure par semaine, ou plus si en semi collectif (à l'appréciation du professeur)

> Une pratique collective (orchestre ou atelier ou stage)

Fortement conseillé dès que possible

Le 2^{ème} cycle contient :

> Un Cours de formation musicale (1H45) dont 2 modules au choix

Ensuite les 3 étapes du BEM (Brevet d'Etudes Musicales) : oral, écrit et concert

> Un cours d'instrument (¾ d'heure)

> Une pratique collective

Le 3^{ème} cycle contient :

> Un cours d'instrument d'1h

> Un Cours de culture musicale (2h/mois)

> Une pratique collective



INSTRUMENTS

- Atelier voix
- Batterie
- Percussions
- Piano
- Clarinette
- Flûte traversière
- Saxophone
- Trombone
- Trompette
- Tuba
- Guitare classique
- Guitare basse
- Guitare électrique
- Violon alto
- Violon
- Violoncelle

LA FORMATION MUSICALE

Elle est obligatoire pour les élèves à partir du 1^{er} cycle et facultative pour les élèves adultes.



Pratiques collectives et ateliers



Chant et ensembles vocaux :

- Chansons Françaises : chorale « Airs des Coëvrans »
- Atelier vocal ados
- Atelier voix et présence scénique

Orchestres :

- Harmonie junior (vents et percussions)
- Orchestre à cordes (à partir de la 2^{ème} année d'instrument)

Les ateliers :

- Musique Assistée par Ordinateur (MAO)
- Ateliers musiques actuelles/jazz : selon le style, l'âge et le niveau des musiciens (ados, adultes, jazz, jazz manouche, rock...)
- Atelier FM jazz
- Atelier musique Klezmer
- Ensemble de clarinettes
- Stage « Fabrique à spectacle » création artistique pour musiciens et danseurs (à partir de 12 ans) du 19 au 25 octobre 2026

Les plus...

Parcours personnalisé à partir du 2^{ème} cycle

Les élèves qui le désirent sont reçus en rendez-vous pour leur proposer un aménagement de leurs cours, un parcours « à la carte » contractualisé privilégiant la pratique collective et non diplômante.

Projets et spectacles :

Très nombreux tout au long de l'année

Auditions

Des auditions, concerts et spectacles d'élèves sont programmés régulièrement tout au long de l'année. Ces prestations publiques font partie de la formation des élèves, tous sont invités à y participer. Les auditions sont gratuites et ouvertes à tous.

Stages

Ponctuels lors des petites vacances

INFORMATIONS PRATIQUES



Cotisations

Les cotisations sont payables en fin de trimestre auprès du Trésor public, après réception de la facture.

Les tarifs, qui sont calculés en fonction du quotient familial, sont affichés dans le Pôle culturel et disponibles auprès du secrétariat. **Toute personne souhaitant bénéficier d'un tarif selon son quotient familial doit fournir chaque année une attestation à l'inscription auprès du secrétariat.**

Période d'essai

Après les 2 cours d'essai (ou avant le 15 octobre) vous devez signaler par mail si vous souhaitez arrêter. En aucun cas le fait de ne pas assister au cours ou de prévenir le professeur sera considéré comme arrêt.

Abandon

Tout abandon en cours d'année devra être notifié par courrier adressé à la direction. Durant l'année seuls les abandons pour déménagement hors Communauté de Communes ou incapacité à pratiquer l'activité pourront donner droit à une suspension de cotisation automatique. Dans ce cas, tout trimestre commencé est dû. Le directeur peut proposer au Président de la Communauté de Communes une suspension de cotisation par dérogation pour des motifs pédagogiques exceptionnels.

Toute année commencée est due entièrement.

L'inscription est annuelle, les tarifs trimestriels sont considérés comme un étalement de la cotisation.

Absence de l'élève

Toute absence de l'élève doit être signifiée au secrétariat de préférence par mail (conservatoire@coevrons.fr) ou par téléphone au 02 43 01 94 76 et au professeur.

Horaires des cours

Les horaires de cours individuels ou semi collectifs sont fixés à la rentrée. Les professeurs prennent contact avec les familles début septembre.

Les horaires des cours de formation musicale et des cours collectifs sont disponibles auprès du secrétariat.

Responsabilité

Les élèves sont sous la responsabilité du Conservatoire **uniquement** aux horaires de leur cours ou pendant les manifestations exceptionnelles (spectacles, stages...). En aucun cas, l'établissement ne serait responsable pour des incidents qui surviendraient en dehors de ces horaires ou manifestations et ce, même dans ses locaux ou alentours.

CONSERVATOIRE DES COEVrons

TOUTE ANNEE COMMENCEE EST DUE ENTIEREMENT

Tranche et quotient familial**	TARIF A cursus instrumental <i>(cours de formation musicale + cours d'instrument + pratique(s) collective(s) instrumentale(s) ou vocale(s) : Alto, batterie, chant, clarinette, contrebasse, flûte traversière, guitare classique, guitare électrique, guitare basse, percussions, piano, saxophone, trombone, tuba, trompette, violon, violoncelle</i>		TARIF B Danse classique	TARIF C -Initiation danse ou musique (6 et 7 ans) seule ou avec parcours découverte -Danse jazz ou contemporaine
	ENFANTS & ETUDIANTS*	ADULTES	ENFANTS & ETUDIANTS*	ENFANTS ET ADULTES
1 (0 à 401)	112 €	165 €	92 €	92 €
2 (402 à 503)	148 €	216 €	117 €	102 €
3 (504 à 701)	179 €	266 €	143 €	112 €
4 (702 à 902)	250 €	364 €	188 €	135 €
5 (903 à 1102)	306 €	500 €	249 €	178 €
6 (1103 à 1303)	357 €	561 €	324 €	234 €
7 (1304 à 1999)	408 €	612 €	348 €	249 €
8 (à partir de 2000)	459 €	663 €	368 €	265 €

Tarif discipline supplémentaire 20 % de la discipline principale

Location d'instrument : 115 €

TARIF D	
-Eveil artistique (musique et danse) (<i>grande section maternelle</i>) -Parcours découverte seul -Formation musicale seule -Chorale -MAO seule -Pratique(s) collective(s) seule(s) -Parcours spécifiques -Atelier chorégraphique	
Enfants et étudiants de moins de 25 ans	153 €
Adultes	204 €

AUTRES	
Orchestre à l'école Eugène Hainry de Vaiges et Orchestre au Collège Jean-Louis Bernard de Bais, Orchestre au collège Paul Langevin d'Evron sauf si déjà inscrit dans un cursus	90 euros
1er pas tout-petits (8mois à 3 ans) / petits (petite et moyenne section de maternelle) : 90 euros par session	90 € par session
Stage à la semaine pour les élèves non-inscrits au conservatoire	90 € par stage
Mini-stage (2 jours ou moins) pour les élèves non-inscrits	20 € par mini stage
Accompagnement de groupes	90 € / jours



Remarques :

* tarif étudiant (de moins de 25 ans) sur justificatif (de moins de 25 ans)

** Le Conservatoire des Coëvrons propose une tarification selon quotient familial, calculée par la CAF (ou la MSA). Le justificatif de moins de 3 mois **doit être fourni à l'inscription ou la réinscription**. En l'absence de quotient familial, la tranche la plus élevée sera appliquée. Si vous n'êtes pas allocataire (de la CAF ou de la MSA), vous pouvez fournir votre avis d'imposition 2025 (sur les revenus de l'année 2024).

Les cotisations sont payables en fin de trimestre (montant annuel divisé par 3) ou en une seule fois auprès du trésor public, **après réception de la facture**.

Régimes Particuliers :

- Gratuité pour les professeurs du conservatoire en situation d'élèves dans l'établissement et les bénévoles encadrant l'éducation artistique (danse, orchestre ou chorale à l'école).
- Les cas particuliers seront examinés par la vice-présidente en charge du Rayonnement culturel de la Communauté de communes des Coëvrons.
- Réduction de 10 % sur l'inscription des élèves au Conservatoire quand ils font partie des pratiques collectives amateurs du territoire conventionnées avec le Conservatoire (Harmonies de Bais, Evron, Sainte-Suzanne et street music Evron).

Moyens de paiement :

- Espèces ou par carte bancaire : Il n'est désormais plus possible de régler en espèce ou par carte au guichet du trésor public. Les administrés désirants régler en espèce ou par carte doivent le faire auprès des partenaires de proximité de la DGFIP. (Il s'agit de revendeurs affiliés à la Française des Jeux, donc en général des bureaux de tabacs)
- Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public
- Prélèvement automatique
- Bons MSA
- Chèques vacances
- Pass culture sport / chèques jeunes collégiens / e-pass
- Chèques culture du CNAS
- Paiement en ligne sur le portail famille de la Communauté de communes des Coëvrons

PIECES A FOURNIR

> Pour les tarifs A, B, C : pour bénéficier du tarif en fonction du quotient familial vous devez fournir, tous les ans, votre quotient familial (CF ou MSA) ou votre dernier avis d'imposition avant le 1^{er} novembre.

> Elèves danseurs à partir de 8 ans : fournir un certificat médical autorisant la pratique de la danse

> Pour les élèves étudiants majeurs : certificat de scolarité



INSCRIPTIONS - RÉINSCRIPTIONS

Toutes les réinscriptions et nouvelles inscriptions se font sur le Portail Famille de la Communauté de communes des Coëvrons.

Vous êtes élève du Conservatoire (année 2025-2026)

Vous pouvez vous réinscrire **jusqu'au 12 juillet 2026** sur le portail famille.

Jusqu'à cette date vous êtes prioritaires. À partir du 12 juillet nous intégrerons les nouveaux élèves par ordre d'arrivée.

En tant qu'élève vous avez déjà un compte sur le Portail Famille. Nous vous remercions de bien vérifier vos informations. Ensuite, il suffit de cliquer sur « formulaire renouvellement inscription Lasido ».

Vous n'êtes pas élève du Conservatoire (année 2025-2026) et vous souhaitez vous inscrire

Vous pouvez vous pré-inscrire **jusqu'au 13 septembre 2026** sur le Portail Famille.

2 solutions :

> **Vous avez déjà un compte** : il suffit de vous connecter sur votre espace et de cliquer sur « formulaire de pré-inscription Lasido »

> **Vous n'avez pas de compte sur le Portail Famille** : il suffit de cliquer sur « créer un compte » et de remplir les champs demandés. Ensuite, après validation de votre compte (qui peut demander quelques jours) il faut cliquer sur « formulaire pré-inscription Lasido »

Votre inscription au Conservatoire sera validée à partir du 12 juillet en fonction des places disponibles.

Permanences d'été

Secrétariat fermé du 18 juillet au 21 août 2026

Permanences au Pôle Culturel

jusqu'au 18 juillet et du 25 août au 19 septembre 2026 :

Le mercredi et le vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30

Pour les horaires des cours d'instruments,
les professeurs vous contacteront début septembre.

Reprise des cours le lundi 21 septembre

Nous serons présents toute la journée au Forum des associations à Evron

le samedi 12 septembre 2026 de 10h à 16h30.

Une réunion d'information pour les nouveaux élèves aura lieu le **lundi 14 septembre 2026** à 18h30 au Pôle culturel des Coëvrons.



Rejoignez-nous
sur le groupe *Conservatoire des Coëvrons*

Renseignements :
ipatureau@coevrons.fr ou 02 43 01 94 76